

P 904.71

J 824 SZL

F. JOÜON DES LONGRAIS

Directeur d'Histoire Etrangère à l'Ecole des Hautes Etudes Historiques

Archiviste Paléographe

SURVIVANCES
FRANÇAISES
EN AMÉRIQUE
(Canada et Antilles)

Extrait de la Réforme Sociale
Année 1935. — 10^e série. - Tome V.

GAP
LOUIS JEAN IMPRIMEUR-ÉDITEUR

—
1935

F. JOÜON DES LONGRAIS

Directeur d'Histoire Etrangère à l'Ecole des Hautes Etudes Historiques

Archiviste Paléographe

SURVIVANCES
FRANÇAISES
EN AMERIQUE
(Canada et Antilles)

Extrait de la Réforme Sociale

Année 1935. — 10^e série. - Tome V.

BIBLIOTHÈQUE
SANT-SULPICE

GAP

LOUIS JEAN IMPRIMEUR-ÉDITEUR

—
1935

SURVIVANCES FRANÇAISES EN AMERIQUE ⁽¹⁾

Aujourd'hui, si vous le voulez bien, nous nous reposerons des questions d'actualité, questions brûlantes, questions angoissantes, questions dont dépend tragiquement notre plus proche avenir. Nous examinerons ensemble un fait très touchant, qui dure de longue date sans que la France s'en préoccupe beaucoup et qui durera bien longtemps encore, quoiqu'on fasse. Ce fait est celui des survivances françaises en Amérique, problème bien fait pourtant à la fois pour nous intéresser et aussi pour nous donner confiance en nous-mêmes, problème reposant parce qu'il se déroule dans des pays d'un charme intact, parce qu'il intéresse des races pleines de calme et de douceur et aussi parce qu'en l'étudiant il semble que les lois du temps soient suspendues et que l'on remonte le cours du passé.

Cette question des survivances françaises en Amérique intéresse aussi directement la Science Sociale. Elle nous permet de résoudre la question si débattue du rôle respectif de la race et de l'éducation dans la formation sociale, de la manière la plus conforme aux doctrines de notre maître Edmond Demolins. Si en effet le sang français peut être proposé comme une explication partielle de l'énigme canadienne, il est bien évident que l'hypothèse raciale n'explique pas les survivances françaises chez les noirs des Antilles, ce que l'on pourrait aussi justement appeler par correspondance le miracle créole. A la Guadeloupe, ou à la Martinique encore, les jeunes élèves noirs de nos écoles, à force de répéter la phrase des manuels français sur « les Gaulois, nos blonds aïeux », finissent, dit-on, par s'en pénétrer. Mais dans les autres îles où les survivances françaises ne peuvent plus résulter de la sujétion, il faut trouver une autre explication.

Ayant parcouru successivement l'été dernier le Canada français avec la Mission nationale Jacques Cartier, puis ayant égrené ensuite avec émerveillement le chapelet magique des Antilles, il m'a paru intéressant de poser dans son ensemble la question des survivances françaises, en somme assez semblables, que l'on relève dans les différentes parties d'Amérique. Nous grouperons les faits et nous rechercherons une explication également valable pour tous indiquant, en passant, les conclusions pratiques qui nous paraissent fondées. Je vous rappellerai d'abord à grands traits les causes historiques de ces survivances :

Si nous nous plaçons vers 1700, nous voyons que la France possède

(1) Cette conférence a été donnée le 23 mars 1935 à la Société Internationale de Science Sociale.

en Amérique un splendide domaine : le Canada, après la prise de possession par Jacques Cartier en 1534, était devenu pays de colonisation par les entreprises méthodiques de Samuel de Champlain, de 1603 à 1635. 1634, c'est la date où le premier seigneur colonisateur, Robert Giffard, reçoit la seigneurie de Beauport et où commence ce système seigneurial canadien importé de France et si spécialement apte, comme M. Roger Grand vous le disait l'autre jour, à la mise en valeur des terres neuves. Pendant plus d'un siècle, malgré la vie rude du pays, la forêt envahissante, les perfidies des Iroquois, les agressions anglaises renouvelées à chaque occasion propice, la France marquait à jamais ce pays de son empreinte. Missionnaires et coureurs des bois étendaient son influence, et à mesure de cette extension, une société agricole accrochée à la terre s'organisait : jusqu'en 1755, le Canada connaîtra encore plus d'un demi-siècle de grande prospérité française.

Au côté du Canada proprement dit, nous possédons l'Acadie. Occupée dès 1603, colonisée dès 1606, à la fin du XVII^e siècle un millier de colons y occupe une quinzaine d'établissements agricoles ou de postes dont le plus célèbre est Port-Royal. Dispersée au milieu d'une région grande comme la moitié de la France, exposée par la configuration même de ses côtes aux attaques des flibustiers et des Anglais, elle avait été perdue en 1690, mais nous fut restituée en 1697.

La Louisiane enfin était le nom donné, après sa découverte en 1682, par Robert Cavalier de la Salle, à l'immense région de l'estuaire du Mississipi dont il avait pris possession au nom du roi. Esprit aventureux La Salle voyait déjà la France, étendant son pouvoir d'une manière continue, des rives du Saint-Laurent au golfe du Mexique. Ce furent d'ailleurs les Canadiens qui entreprirent de fonder en Louisiane, comme chez eux, une colonie stable et agricole. Après les efforts du marin canadien d'Iberville, l'un de ses frères, le Moyne de Bienville, consacra 45 ans à fonder en ce pays notre possession sur la culture du sol. Grâce à une émigration dont le Canada déjà si faiblement peuplé faisait les frais, colons et missionnaires s'installaient. « Sans les Canadiens — écrit le gouverneur La Mothe Cadillac, en 1714 — on ne peut faire ici aucune entreprise ». En France, en effet, sauf à l'époque des spéculations de Law, on s'occupait peu de la Louisiane. La Nouvelle-Orléans était cependant fondée en 1718.

Dans les Grandes Antilles, pour la plupart déjà bien occupées par les Espagnols ou les Anglais, nous avons eu l'avantage de faire porter tous nos efforts sur notre colonie de Saint-Domingue. Dès 1630, des boucaniers surtout français venus de Saint-Christophe avaient occupé la petite île de la Tortue, sur la côte Nord-Ouest de Haïti. Ils ne tardèrent pas à dominer toute la partie Ouest de l'île d'Haïti, région très montagneuse, grande

à peu près comme la Bretagne où les Espagnols n'avaient jamais pu s'implanter et où se trouvaient réfugiés indigènes et noirs fugitifs. Notre occupation fut reconnue en 1697, par le traité de Ryswick, et l'île d'Haïti se trouva ainsi scindée en deux parties, l'Est à l'Espagne avec la vieille capitale de Saint-Domingue, et l'Ouest à la France.

Dans la partie Nord des petites Antilles, cette poussière d'îles appelée généralement îles au vent, parce que plus exposées aux tornades venues de l'Atlantique, nous n'avions que trois positions sûres : la partie française de Saint-Christophe (Saint-Kitts) occupée dès 1625 par le chevalier d'Esnambuc, et maintenue au prix de luttes continuelles, la partie française de Saint-Martin, et l'île Saint-Barthélemy occupée par la France, dès 1648. Nos tentatives sur les autres îles, notamment Antigua et Montserrat, n'avaient pas été suivies de succès définitifs.

Dans la partie Sud des Petites Antilles au contraire, nous avons réalisé un beau groupement d'îles. En allant du Nord au Sud, nous trouvons se suivant, presque en vue les unes des autres : la Guadeloupe, occupée dès 1635 par Olive et Duplessis ; la Dominique sur laquelle l'heureux traité conclu en 1660 avec les Caraïbes nous assurait en fait, la suprématie ; la Martinique occupée elle aussi dès 1635 par Olive et Duplessis ; Sainte-Lucie achetée dès 1650 aux Caraïbes par Houel et Duparquet ; Saint-Vincent où à la suite des expéditions de Duparquet en 1654, un traité spécialement avantageux avait été conclu avec les Caraïbes ; la Grenade et les Grenadines, qui depuis 1650, avaient été achetées par Duparquet et dont les colons français, rattachés en 1674 à la couronne, avaient pris possession. Dans les îles situées plus au Sud, nos tentatives sur Tobago avaient abouti à un régime de neutralité qui nous était plutôt favorable.

De 1700 à 1815, nous assistons à l'effondrement de ce premier empire colonial. Rappelons brièvement la face américaine de cette faillite, et le sort de ceux que nous avons abandonnés.

L'Acadie fut la première atteinte. Port-Royal fut repris par les Anglais en 1710, et l'Acadie définitivement abandonnée par la France au traité d'Utrecht (1713) avec Terre-Neuve. L'Angleterre détenait désormais les clefs des portes du Canada. La population acadienne de race française demeurait à ce point stratégique. Elle atteignait même 12.000 âmes en 1748. Désespérant de les angliciser, on décida de déporter tous ceux que l'on put prendre. En septembre 1755, 7.000 d'entre eux furent dispersés dans les colonies anglaises d'Amérique, de Boston à la Caroline. C'est ce que l'on a appelé « le grand dérangement », qui anéantit sur le moment l'Acadie française. Les exilés ne devaient jamais retrouver une même patrie, néanmoins çà et là, ils se regroupèrent et se multiplièrent si

vigoureusement que l'on en compte aujourd'hui près d'un demi-million dans l'Amérique du Nord : 300.000 au Canada ont rejoint le pays de leurs pères ou les alentours, 60.000 en Nouvelle-Ecosse, 122.000 au Nouveau Brunswick, 11.000 à l'île du Prince Edouard, 100.000 en Gaspésie et dans les petites « Cadies », 5.000 au Labrador ; 200.000 aux Etats-Unis grossirent d'autres centres de survivance française (50.000 en Nouvelle-Angleterre et dans le Maine, 30.000 en Louisiane). Les Acadiens ont ménagé le 24 août 1934, à la Mission Nationale Française, à Charlottetown, dans l'île du Prince Edouard, une inoubliable réception.

Dans les petites Antilles du Nord aussi, le traité d'Utrecht (1713) avait marqué la fin de notre rôle. Notre vieille colonie de Saint-Christophe et sa situation stratégique de Basse-Terre avaient été abandonnés. Les biens français furent vendus au bénéfice du gouvernement anglais, en 1733 il en avait retiré plus de 80.000 £. Il n'y resta donc guère de sang français, seuls les noirs y maintinrent le souvenir de leurs anciens maîtres. En 1782, le Marquis de Bouillé reprit bien Saint-Christophe ainsi que plusieurs de ces îles, Névis, Montserrat, Saint-Eustache et Saba, mais le tout fut rendu à l'Angleterre l'année suivante (1783) par le traité de Versailles. La France tenait même si peu à ces îles qu'elle céda, en 1784, Saint-Barthélemy en bail à la Suède. Cette île nous a été restituée en 1877.

Au Canada, la défaite irrémédiable, puis l'abandon du traité de Paris (1763), clôt notre domination politique. Alors commence cette seconde période de l'histoire canadienne où se manifeste la résistance obstinée de ce peuple de 65.000 âmes à l'anglicisation. Il leur fallut assurer, et dans quelles circonstances, toutes leurs libertés de religion, de langue, de lois et coutumes, que le traité de Paris n'avait qu'insuffisamment, ou même pas du tout, garanties. Le clergé, les seigneurs et leurs paysans étaient restés sur le sol. Exclus des fonctions publiques, parce que leur foi religieuse leur interdisait de prêter le « test », ils se replièrent sur eux-mêmes, sur leurs terres où il était difficile de les atteindre. La révolte des colonies anglaises d'Amérique les sauva. Catholiques et terriens, ils n'avaient point de sympathie pour les révoltés, commerçants et protestants. D'habiles fonctionnaires anglais le sentirent et pour les ménager firent concéder par le Parlement anglais dès 1774 par l'acte de Québec, la liberté du catholicisme, les lois civiles françaises, en l'espèce la Coutume de Paris, et une certaine participation à l'administration et au gouvernement de leur propre pays dans le Conseil législatif. L'indépendance américaine amenait pourtant sur la côte et dans l'intérieur du Canada, près de 40.000 sujets anglais loyalistes, destinés à faire contrepoids à l'élément français. Ce contingent devait encore se grossir au cours du

XIX^e siècle de nombreux immigrants. Pour éviter que l'élément français ne prit la prépondérance dans cette colonie, l'Angleterre apporta une grande ingéniosité politique dans l'ajustement des nombres. En 1791, on cantonne les Canadiens français, de beaucoup alors les plus nombreux, dans la seule province du Bas-Canada, encadrée entre le Haut-Canada et les provinces anglaises de la côte, fort peu peuplées. Mais par contre en 1840 quand la majorité lentement se déplace, on refait l'union des deux Canadas en vue d'abolir cette fois le caractère national du groupe français, et la même idée préside dans le pacte fédéral de 1867. Les Canadiens français bien que devenus une minorité dans l'ensemble des provinces du Dominion enfin constitué, confiants dans leur énergie n'en maintiennent pas moins par leur activité, leur statut libre. On sait combien la forte natalité des Canadiens français a contribué au succès et à la diffusion de leur cause. Ils sont aujourd'hui 3.500.000 environ dans la province de Québec, bien plus dans le reste du Canada.

Dans les Etats américains du Nord-Est, il y eut une émigration française dès le voyage du Père Dreuillette en 1646. Pendant le XVIII^e siècle, les Français continuèrent de venir par petits groupes de quelques familles dans la Nouvelle-Angleterre et dans le Nord de l'Etat de New-York, et furent à peu près assimilés. Après l'indépendance des Etats-Unis, des soldats de provenance Franco-Canadienne restèrent dans le Nord de ce dernier Etat, sur une terre dite « des Réfugiés ». Plusieurs des révoltés, qui avaient suivi Papineau en 1837, se fixèrent aussi dans l'Etat de Vermont. Enfin la guerre de Sécession ayant entraîné une émigration de la population anglaise des Etats de Nouvelle-Angleterre, l'on remédia à cette dépopulation en ouvrant très largement les portes aux Canadiens français, que les Anglais ne cherchaient pas à retenir. C'est réellement de ce moment que date la formation dans ces Etats d'un groupe français, qui comporte aujourd'hui bien que les statistiques soient assez incertaines un million et demi environ, certains disent deux millions, de « Francos », comme là-bas on les appelle.

En Louisiane, l'emprise véritable de la France n'avait guère duré plus d'un demi-siècle, cette colonie fut perdue pour la France à la fin de la guerre de Sept ans. En 1763, le traité de Paris abandonnait à l'Angleterre, la rive gauche du Mississipi et le bassin de l'Ohio. L'année précédente la rive droite et la Nouvelle-Orléans avaient été cédées à l'Espagne. Les colons français y demeurèrent ce qui ne fut pas étranger à la rétrocession par l'Espagne à la France en 1800, par le traité de Saint-Ildefonse. Napoléon sans moyen de défendre ce pays le vendait trois ans plus tard (1803) aux Etats-Unis pour 80 millions. L'Etat de Louisiane qui apparait dans la bannière étoilée en 1812 ne comprenait d'ailleurs

qu'une part de notre ancienne colonie. Il y survit encore un élément français toujours très réel, qui a été grossi encore par la venue d'Acadiens appelés en ce pays des « Cayens » et dont on compte à l'heure actuelle plus de 30.000, qui maintiennent la liaison avec les autres groupements français d'Amérique.

1762 marque le point le plus bas de notre déchéance coloniale. Aux petites Antilles il ne nous reste exactement plus rien, les victoires de l'Amiral Rodney et du Général Monkton ont fait passer successivement entre les mains de l'Angleterre: la Guadeloupe, la Dominique, la Martinique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Grenade et les Grenadines, et Tobago. Le traité de 1763 nous rendit seulement la Guadeloupe, la Martinique et Sainte-Lucie. Nos victoires de 1778-1779, nous permirent un instant de reprendre la Dominique, Saint-Vincent, Grenade et Tobago, mais comme suite à notre défaite des Saintes (1782) nous dûmes les rendre à l'Angleterre, par le traité de Versailles en 1783, à la seule exception de Tobago. Les succès du républicain Victor Hugues en 1795 furent également sans lendemain. Ils s'appuyaient sur la révolte des éléments noirs dans nos anciennes possessions, mais presque partout ces révoltes échouèrent, à la Grenade, Saint-Vincent, à la Dominique; la Martinique elle-même fut perdue. En 1802, il semblait pourtant après la paix d'Amiens que nous puissions espérer conserver la Guadeloupe, la Martinique, la Dominique, Sainte-Lucie et Tobago; mais il fallut nous résigner en 1815 à l'abandon de ces trois dernières îles fidèles; il est vrai que nous avons un instant tout perdu. L'on ne sait pas assez en France qu'il existe toujours dans nos anciennes possessions devenues des Antilles anglaises des survivances importantes de notre culture, tant chez des colons blancs demeurés que chez les noirs.

Enfin le dernier chapitre de cette triste histoire, c'est notre perte, dans les grandes Antilles, de Saint-Domingue. Cette colonie en raison de ses montagnes inaccessibles était restée miraculeusement à l'abri lors de nos défaites maritimes et coloniales du XVIII^e siècle. La révolution française nous la fit perdre. Les nouveaux principes, semés imprudemment à pleines mains parmi la population de couleur, produisirent vite une effervescence dangereuse. Les désaccords entre les français, l'intransigeance de certains d'entre eux, diverses mesures contradictoires aboutirent au massacre général des colons en août 1791 et à une véritable insurrection. Dans l'espoir de reconquérir en s'appuyant sur l'élément noir, la Convention décidait en 1793 l'abolition sans transition de l'esclavage. Mais conduits par Toussaint Louverture, les noirs qui avaient d'abord repoussé une invasion anglaise (1794), puis s'étaient emparés de la partie espagnole (1801), étaient devenus en fait les seuls maîtres de l'île. Il eut fallu

beaucoup d'adresse diplomatique pour leur faire admettre la suprématie nominale sur Haïti, qui nous avait été reconnue par le traité de Bâle de 1795. Bonaparte essaya la force et envoya pour reprendre l'île une armée de 25.000 hommes sous le commandement du général Leclerc. Il s'ensuivit une guerre affreusement cruelle de part et d'autre dont on connaît l'échec, la capture par ruse de Louverture exaspéra les noirs et l'armée française décimée par la fièvre jaune, sous la pression des révoltés et de la flotte anglaise devait en 1803 évacuer définitivement l'île. Le 1^{er} janvier 1804, le vainqueur Dessalines proclamait l'indépendance d'Haïti et s'en intitulait empereur. Jusqu'au jour de son assassinat en 1806, il se livra par les mesures les plus perfides à un massacre quasi général des blancs déjà réduits dans la partie ouest de l'île. La partie Est, où les colons étaient plus nombreux, lui échappa et revint à l'Espagne, elle devait former en 1844, la république dominicaine. L'état noir pendant ce temps se fragmentait en empire et en royaume, chacun entendant être le Napoléon de l'île. Au Nord, il y eut jusqu'en 1820, Christophe, roi puis empereur; le Sud devenait une république avec les Présidents Pétion (1806-1818) et Boyer (1818-1842), il y eut même de 1847 à 1858 l'Empereur Soulouque. Mais nous n'avons pas à nous occuper ici de l'histoire compliquée de cette république. Retenons qu'il y a là aujourd'hui une population de couleur de 2.650.000 âmes qui parlent français et manifestent à chaque occasion, la plus entière communauté de goût et de sentiment avec la France. Celui qui constate de plus sur place la douceur et le charme de ce peuple, se demande vraiment quelles maladresses ou quel étrange malentendu a pu nous séparer politiquement d'un pays, qui a besoin de protection, et que nul n'était plus indiqué que nous pour protéger.

Nous ne nous appesantirons pas sur les causes qui amenèrent cette faillite coloniale, que je viens de vous rappeler. Le peuplement avait été réalisé avec une extrême lenteur et la métropole paraissait peu soucieuse de l'accroître. La colonie malgré sa forte natalité ne suffisait pas à se tirer d'affaire. Nos efforts avaient été dans ces conditions trop éparpillés, les plus hardis poussant toujours plus loin sans organiser suffisamment le pays acquis. Il y avait eu aussi cette négligence à fortifier les villes et les postes les plus exposés, et cette utopie de vouloir employer les indigènes, les sauvages ou les noirs pour la défense du pays, élément divisé, peu utilisable et qui en tous cas ne pouvait tenir lieu ni d'effectifs réguliers, ni de fortifications. Il y avait aussi ce fait qu'au XVIII^e siècle la mise en valeur de la terre était moins à l'honneur que précédemment, les colonies agricoles, les seules qui prennent possession du sol, apparaissaient peu intéressantes, en comparaison des richesses plus éphémères du commerce. Il y avait enfin nos propres divisions et ce sentiment qui

réapparaît chez nous à bien des époques, que les colonies constituent un fardeau pour ceux qui n'en profitent pas directement et coûtent cher à tous, seulement au profit de quelques-uns, et qu'il y a lieu de nous en tenir (comme si la chose était possible) à une politique exclusivement européenne. De ce sentiment procède la chimère de vouloir maintenir un empire colonial sans forte marine. De ce sentiment aussi procèdent nos phases d'abdication succédant à nos plus remarquables épopées.

Mais laissons ces vains regrets et regardons plutôt comme je vous l'avais promis le spectacle consolant des survivances subsistant après tant d'années sur les divers points d'Amérique que nous venons d'énumérer. Ces survivances nous paraissent surtout pouvoir être groupées sous trois chefs principaux : langue, religion, mœurs et coutumes.

CANADA

Langue. — Quelle impression prodigieuse d'entendre à l'improviste sur une terre étrangère, une voix aux intonations bien françaises. Quel lien puissant qu'un même langage et quelle communion mystérieuse de pouvoir ainsi en échangeant fait et idée se retrouver. Transportée presque directement en plein Canada français, la Mission Jacques Cartier n'avait pas eu à quitter l'ambiance française. Elle n'éprouva de dépaysement qu'en entrant au Canada anglais, à Toronto. Ceux qui gagnent la province de Québec par la voie normale, c'est-à-dire par New-York, ressentent plus vivement encore la joie d'entendre à nouveau parler français, non comme une langue apprise, mais avec des intonations de chez nous. Le parler des provinces de France surgit au Canada et chaque français suivant sa province d'origine reconnaît au passage des traits familiers, sans toutefois les identifier tous. En effet avec les colons jadis venus de tous côtés, les particularismes régionaux français ont dû disparaître. Une fusion s'est opérée dans les éléments qui provenaient des diverses provinces françaises : Normandie et surtout le Perche, Bretagne, Aunis, Saintonge, Anjou, Poitou et aussi Ile de France. Il est difficile d'identifier aujourd'hui au Canada la filiation directe d'un groupement provincial particulier. Les différences de langage de province à province française se fondirent rapidement en un tout conforme aux conditions générales de vie du groupe, sur le sol canadien. Notez que le langage unifié, ainsi parlé jadis au Canada, était d'une qualité supérieure à celui des provinces françaises ; la pureté du français parlé au Canada, frappe tous les voyageurs de la fin du XVII^e et du XVIII^e siècle. La langue a gardé au Canada les traits justement communs à toute cette population essentiellement rurale et agricole, et on les retrouve même encore, dans certains milieux bour-

geois. Naturellement il y a au Canada une élite qui parle français comme vous ou moi; mais c'est plutôt de la langue ordinaire de la province rurale de Québec, dont je voudrais vous donner l'atmosphère.

D'abord quelques prononciations qui vous seront bien familières : « ai » et « oi » se confondent, on dit « craire pour « croire », « il est ben adret » pour « il est bien adroit »; l' « l » se supprime souvent : « i en finit pus » pour « il n'en finit plus »; l' « e » se prononce « eu » : dans « chez nous »; l' « e » se prononce « a » : on dit un « anemi », un « affronteux » pour « effronté », une petite fille « qui est pas mal en l'ar » (en l'air) pour indiquer qu'elle est évaporée; l' « a » s'ajoute aussi à l' « r » : on dit « barouette » pour « brouette »; l' « ar » est mis pour « re » : « il arcule » pour il « recule », « ardire » pour « redire », « arbouteux » pour « rebouteux ». L' « r » très souvent aussi, et c'est un phénomène que nous retrouverons à un plus haut degré dans le créole, disparaît : « il est fâché conte moué », « c'est un conteux d'histoué », ou on le liquéfie en disant « colidor » pour « corridor ». Le « v » aussi se supprime, l'on entend « aouene » pour « avoine ». L'on dit aussi « amiguié » pour « amitié ».

On retrouve aussi fréquentes beaucoup de tournures anciennes, qui disparaissent de nos campagnes: « je m'ai trompé », « j'ons point d'argent », « j'aurions aimé y aller », « a va venir » pour « elle va venir »; « tu as une tâche après ton capot », c'est d'un paletot qu'il s'agit; « astheure », « au jour d'aujourd'hui », « l'autre mois j'irai vous voir », « assisez vous donc », « boutez le chien dehors », veux-tu citi cit », « j'aime mieux cetui là », « pour qui qu'c'est, peu m'en chaut », « les ceusses qui veulent venir le diront ». Le mot « bailler » pour « donner » est fréquent, mais on le nasalise, l'on dit « je vous banrai », ou « je vous barai », et nous retrouverons ce terme si fréquent exactement avec cette prononciation, dans la langue des Antilles.

Certains mots désuets chez nous, ont été conservés là-bas, parce que la vie rurale en avait toujours besoin. Celui qui exploite la terre, et nous retrouverons le même terme pour le définir en créole, c'est l' « habitant ». Il a « son bien », « ses argents », « ses acquettes » (c'est ainsi que l'on prononce), « ses adons » qui lui viennent du hasard, « ses accoutumances ». Voilà ce qu'il faut pour être « heureux comme Baptiste », type choisi du Canadien moyen.

Certaines paysanneries se maintiennent, même chez ceux qui ne sont plus sur la terre. « Une terre en aboute une autre », « une clôture s'accote », « un chemin s'abolit », « le temps s'abeaudit », « il fait un abat d'eau », « un abatage de neige ». « J'ai une barge d'affaires sur ma table » me disait un avocat de Québec. On reconnaît bien notre men-

talité paysanne dans certaines tournures: « la récolte a une belle apercevance », « I ne faut pas être ardilleux (orgueilleux) pour s'habiller comme cela », « je n'ai jamais vu une femme s'atteler aussi mal ». « Il est ben vrai qu'elle en a arraché avec son défunt mari ». « Bretter » ce n'est pas faire le métier des armes, c'est perdre son temps.

Les pêcheurs nombreux aussi dans la colonie ont également marqué le langage: « Ancrez donc une minute », « amarre ton cheval », « arime toi dans la chambre », « tu es ben à pic ce matin », « appareille donc le petit », ce qui signifie l'habiller, « venez vous de mon bord », « non, je vas ardévire » (je vais m'en retourner).

On retrouve dans cette langue les vieux usages et toute la bonhomie comme le bon sens de jadis. « Barrer la porte » c'est la fermer à clef, on prend « une bolée de thé », « un petit coup », on entre en disant « Bonsoir la compagnée ». L'« ancien » c'est le vieux, la femme dit « je vas en parler à mon bonhomme », entendez mon mari. Mais on retrouve aussi tout le bon sens français: « je n'ai pas de temps à perdre avec des amusages », « il veut me mettre dans des amanchages, pour des chipoteries », « ce serait trop coûtageux », « celui-là a des idées croches », « cet autre est bon garçon, mais il n'a pas de comprenouere ».

La religion a aussi marqué ce langage de son empreinte, et l'on y retrouve toute la mystique et même parfois les superstitions de l'ouest de la France, « âmes errantes et conjureux de sorts ». L'Eglise a aussi épuré les jurons canadiens et ce pays possède la plus jolie collection d'exclamations permises que l'on puisse imaginer: « Bedame! », « Baleine que c'est beau! », « Bateau que c'est vilain! » « Batèche », « Crape de chien! ».

On peut noter aussi toute la pruderie vieille France du langage qui révèle le sérieux des mœurs. Une jeune fille charmante « a tous les accomplissements », la courtiser c'est « aller la voir », « l'approcher », un baiser c'est un « bec ». « Les créatures sont à l'église », pour indiquer que les femmes viennent d'y entrer.

Un trait charmant du parler français au Canada, c'est qu'il est absolument pur de tout argot moderne. Les mots que l'on croirait y reconnaître sont en fait anciens, mais devenus vulgaires chez nous et non là-bas, ainsi ont dit « blagueux », « cambuse », « allonge-moi le pain », « aboule ton argent », et même « grouille toué donc, espèce d'andouille ».

Mais à côté, que de jolis vieux mots disparus hélas à jamais de chez nous et conservés là-bas « apitchouner » pour éternuer, « écrapoutiller, accrapoutir un insecte », « pleurer à cœur de nuit » (à longueur de nuit), « la brunante » c'est le crépuscule, « faire une capefiche » ou une « ca-

puche » c'est faire une culbute, « un bagoulard », « un bavasseux », c'est un bavard, un « ratatin » quelqu'un de diminué, un « afficolant » ! c'est un inutile, un « barlicanteux » celui qui ne s'attache à aucun métier, qui a du « jarnigoine » (de l'effronterie) et qui cherche à « vous amiauler », « à vous aminoucher avec ses grands airs ».

La survivance de la langue française au Canada, l'essence même de nos survivances pose un problème captivant qu'il faut bien comprendre. Celui qui arrive de France est ému, touché par cette fidélité à notre langage, il se plaît à enregistrer les archaïsmes ou à reproduire les intonations paysannes qu'il reconnaît. Il s'aperçoit vite que les Canadiens qui l'entourent n'y prennent pas le même plaisir. Quelqu'un inévitablement alors lui pose la question: « Trouvez-vous que notre langue soit un patois ? », les visages anxieux qui vous interrogent dictent la réponse. Il faut en effet savoir qu'une petite méchanceté assez courante des canadiens anglais est d'insinuer que la province de Québec ne parle pas du tout le français, mais un patois défiguré. Rien de plus faux d'ailleurs. Mais ceci marque bien pourtant la lutte sournoise des deux langues. Le bilinguisme est presque toujours un régime d'attente, un compromis passager sous le couvert duquel, l'une des langues cherche à l'emporter sur l'autre. Laquelle ici triomphera ? Dans la province de Québec, la situation de la langue française est plus forte que partout ailleurs. Elle s'appuie sur la natalité, et sur le sentiment public, bien coordonné de nos jours, grâce à des sociétés comme la Société du Parler Français au Canada, créée en 1902. Dans les autres provinces du Canada et dans les Etats du Nord-Est des Etats-Unis, la langue du peuplement français est nettement menacée et l'exemple de la Louisiane où sa disparition va grand train, peut faire réfléchir. Entendons-nous bien, la langue française n'est point persécutée au Canada, depuis que ses droits officiels ont été reconnus et aux Etats-Unis, elle est très librement tolérée. Mais cette tolérance même constitue un nouveau danger, je dirai même plus, une tactique. Au Canada les années d'oppression ont été la cause directe du maintien du français, quel sera le résultat d'un siècle de relâchement général. La menace terrible en effet, celle dont on aime guère parler là-bas, est toute interne. La langue se transforme lentement dans l'esprit de ceux qui l'emploient et cela est surtout frappant dans les villes parce qu'il est difficile d'américaniser sa vie sans américaniser aussi son langage. Ainsi le français absorbant de plus en plus des mots anglais, des tournures anglaises, devient une langue qui ne se reconnaît plus elle-même et je veux vous en donner quelques exemples pour vous faire réaliser le danger.

Prenons l'exemple, récemment étudié par l'un de nos anciens étudiants M. Pousland, de Salem, près de Boston dans le Massachussets, où se

trouve une colonie très prospère d'environ 12.000 franco-canadiens. Venus après la guerre civile pour travailler dans les filatures de coton, fondées dans cette ville, ils perdirent rapidement tout esprit de retour au Canada et demeurèrent sur place avec la ferme intention de n'abandonner en aucune circonstance leurs sentiments et leur idiome maternel. Par leur forte natalité ils éliminèrent rapidement le groupement irlandais, après quelques années d'un vif antagonisme, qui amena même quelques troubles. En 1905, ils contribuèrent à fonder l'ordre des forestiers franco-américains, en protestation contre la propagande anglo-américaine pour la suppression de la langue française dans le commerce. En 1935, le gouvernement exige que l'anglais soit employé pendant la moitié de la journée dans les classes et pour l'enseignement des mathématiques, de la géographie et de la grammaire. Le français est employé le reste du temps notamment pour l'histoire et la littérature. Le groupement a des journaux de langue française et est resté très fier de son ascendance française. Son exemple est caractéristique de la situation actuelle des Franco-Américains. Voyons-en le résultat pour la langue.

On sait qu'aux Etats-Unis, les noms propres français sont traduits de gré ou de force par l'entourage avec d'aimables à peu près : M. Lecour devient Short ; Boisvert, Greenwood ; Boileau, Drinkwater ; Landry, Laundry ; Vachon, Cowan ; Fortin, Fourteen.

Toute une catégorie de mots anglo-saxons ont été adoptés comme d'ailleurs au Canada, avec une prononciation française : « Adidou » (How do you do) - « Penouiere » (Happy New Year) - « Ouaker » (Walk) pour marcher - « Oueurquer » (work) pour travailler - « baquer » (back) reculer - « catcher » (catch) attraper - « couique » (quick) pour vite - « j'ai du badluc » (bad luck) - « je vais au bede » (bed) - « il a du brain » (de la cervelle) - « une grosse crade » (crowd) foule - « je ne file pas bien » (I do not feel well). Bien que dans ces cas, le mot anglais ait tendance à chasser le mot français, le danger ici n'est pas encore grave.

Il le devient malheureusement par les remèdes mis en œuvre. Il existe chez tous ceux de langue française dans l'Amérique du Nord un courant d'opinions pour l'élimination des mots anglo-saxons. On entend bien souvent dire ceci : En France vous aimez emprunter des anglicismes brefs et suggestifs, vous ne courez à cela aucun danger. Pour nous, il y a péril mortel d'être submergés, si nous admettons dans notre langue quotidienne des mots anglais. Ces mots nous les traduirons, nous les ferons nôtres, en leur restituant la vieille forme française conforme au génie de notre race. Nous montrerons ainsi que notre langue est bien vivante et susceptible de trouver sur son propre fond de quoi satisfaire

ses nouveaux besoins. L'on ajoute même quelquefois non sans ironie : « Méfiez-vous que nous en arrivions à parler un meilleur langage que beaucoup de Parisiens ». Ceci est fort touchant, mais révèle un danger certain que je me permets d'indiquer à nos chers amis canadiens. Les néologismes tout autant que les anglicismes écartent le français du Canada, de celui de la mère-patrie. D'ailleurs la suppression de l'anglicisme par la population franco-américaine ne peut être que très superficielle. On bannira ostensiblement certains mots de son vocabulaire, l'on dira « fin de semaine » pour « weck-end » - « soirée-surprise » pour « surprise party » - « grog » pour « cocktail » - « buvette » pour « bar » - « jardin public » pour « square » - « imperméable » pour « waterproof » ; mais cela ne va pas très loin. La masse peut difficilement voir les nuances des mots, seules perceptibles aux personnes instruites et elle est désarmée devant les intrusions de syntaxe et de style.

Il y a d'abord les mots traitres, ces prétendus nouveaux mots bien français. C'est le plus souvent la francisation de mots anglais, laissés dans leur sens anglais. Et alors il se produit ceci de fâcheux, ces mots français viennent rejoindre les quelques 6.000 mots français aussi, que comporte la langue anglaise, mais que celle-ci a vraiment naturalisés, qu'elle utilise conformément à son génie, bref qui ont pris une acception toute différente de celle de France, vous allez vous en rendre compte.

En chemin de fer on entend : « Tu as pris un berce » (berth) « dans le char dortoir » - « a-t-il punché ton tiquet » - « allons chéquer (check) nos trunques (trunks) » - « le char d'accommodation connecte à Boston » (train omnibus) - « il y a une vache sur la traque (track) » - « il y a une lique dans les pipes (une fuite dans les tuyaux) », et finalement « l'engine a bursté » (la machine a éclaté), on dira aussi « mailer une lettre ».

Même charabia dans le langage des magasins : « j' vas aux stores cri (quérir) des groceries » - « le grocier vend du bœuf canné et de la balle au nez » (entendez de la saucisse de Bologne ou de la mortadelle) - « il a aussi des souliers en cuir patenté » et des sodas qui « goûtent bon ». Pour « sauver » votre argent (save your money) - « achetez chip » (cheap) - « et payez par instalment » - « vous faites un bon bargain » - « je vais averager » (average) - « la somme s'amonte (amount) à dix sennes (cents) » - « avez-vous du cash » - « je casse un billet » - « voilà votre petit change » - « cela fait la balance ».

Dans le langage mondain on dira : « il est infatué (infatuated) de cette jeune fille » - « elle a vraiment un charme vivacieux » (vivacious-piquant) - « Madame est bien versatile » ce qui veut indiquer qu'elle a tous les talents - « elle est officière dans son rôle de société (society roll) ».

« ses réceptions sont un événement social » (social event). C'est la « culmination » de ses activités sociales, « elle brise son record d'assistance » (d'amabilités) - « elle est à son mieux » (at her best) - « une réelle réussite » avec son « efficace courtoisie » (de bon aloi) « et sans contrepartie » - « grâce à sa fondation appropriée » (sa bonne éducation) - Quant à son mari « il a une bonne niche » à New-York (bonne situation) - « dans la business » de « son frère riche » (rich brother) - Maintenant nous « pouvons nous ajourner » dans la salle à manger « en anticipation du cigare ».

On « irradie » le concert, on « déroule » sur l'écran une « vivide romance » (une histoire palpitante), la quatre cylindres entre « en production » le mois prochain, ma montre a « des délais », mais l'horloge est « correcte », le criminel c'est un « malicieux » (malicious) - « un pirate en flanelle » c'est un cambrioleur mondain - et « un forgeron vétéran », un faussaire déjà condamné; par contre la Chambre « tue un bill », comme le candidat tue son examen (kill an examination), il ne tue pas heureusement son examinateur !

Je vous fais grâce des prétendus mots français à l'abri desquels nous ne sommes pas complètement en France, du genre de « praticabilité », « profanité », « ressuscitation », « sanitation », « efficience », « émergence », « clairance ».

Je ne veux pas multiplier outre mesure ces exemples, mais la syntaxe est atteinte dans d'innombrables phrases qui choquent les oreilles françaises : « un billet de loterie vous donne une chance sur un beau couvre-pieds » - « on trouve les billets de Monsieur X » - « Ce médecin a pratiqué « pour au-delà » 15 ans (for over) et « en dedans » des 6 derniers mois (within the last six months).

Le style est aussi atteint, la clarté logique de la phrase française disparaît par des incidentes fréquentes dans l'esprit anglo-américain. On prend ici sur le vif un changement lent, mais certain de la manière de penser « Tué en prenant sa courbe (virage), il fut identifié par l'enregistrement de son char dans sa poche » - « cette dépendance du pays sur le courant électrique est en soi-même un monument au génie de Edison » écrit le Courrier de Salem.

Enfin il y a de ces phrases qui vraiment ne sont plus d'aucune langue : « Some char ya pas à dire » pour dire « quelle belle auto », ou « maison fort sale » (pour indiquer qu'elle est en vente) ou le célèbre « il est défendu de trépasser sur la traque » pour indiquer qu'on ne doit pas traverser la voie ferrée.

Je pense que les exemples précédents vous ont donné une idée de l'influence subversive de l'anglais sur les subtibilités du vocabulaire, sur la

syntaxe et même sur la psychologie. A la place des Canadiens et Américains de langue française, je me méfierais de voir se reproduire à quelques siècles de distance, ce qui est advenu à la langue française en Angleterre. C'est une curieuse histoire insuffisamment connue là-bas. La langue des provinces normanno-angevines de l'Ouest, transplantée en Angleterre par le Conquérant, ou les Plantegenets, a non seulement été plus de trois siècles sur le sol anglais la langue courante de la société riche, de la littérature, mais aussi du parlement et de l'administration, comme de par la nécessité des choses, d'une grande partie du peuple anglais, contrainte au bilinguisme. Or, qu'est-il advenu ? Dès la fin du XIV^e siècle, la langue anglaise reprend l'offensive et élimine peu à peu le français chez les plus authentiques descendants du sang de France. Ceux-ci ne s'en rendaient aucunement compte d'ailleurs et les auteurs, les scribes continuaient toujours d'écrire en français et même jusqu'à la fin du XV^e s. Mais ce français coupé de ses racines par la guerre de Cent ans, n'a plus rien de commun avec celui que l'on parle en France. C'est une langue abâtardie et étrange, dont les anglais du temps restent pourtant fiers. L'un d'entre eux, le justicier Fortescue qui séjourna souvent en France sous Louis XI, nous déclare lui aussi « que la langue lui apparaît en France quelque peu corrompue par l'usage du vulgaire et qu'il préfère le français plus pur, qui se conserve en Angleterre ». Cette histoire finit tristement, les hommes de droit, les derniers à savoir cette langue, parlèrent jusqu'à la fin du XVII^e s., un langage devenu incompréhensible à tous, sauf à eux-mêmes et qui méritait alors le nom de « dog's french » (français de chien). D'autre part, un nombre considérable de mots français s'étaient fondus dans la langue anglaise.

Cette histoire comporte une double leçon. En premier lieu la langue anglaise apparaît comme essentiellement souple, perméable, susceptible de s'emparer de tout ce qu'elle trouve bon dans les langues voisines, sans perdre pourtant son existence propre. C'est ce qui explique l'extension prodigieuse de l'anglais sur la surface du monde moderne, à ce point qu'au Japon l'on est convaincu que l'anglais sera la base de la langue universelle du monde. A un autre point de vue, celui qui nous intéresse ici, sauf dans les milieux ruraux de la province de Québec, le parler populaire français est très menacé en Amérique. Son seul et unique remède c'est de s'orienter vers la France, et de suivre de près la langue de chez nous quelle que soit sa destinée. « Automobile » et « T. S. F. » sont des termes laids, mais il faut les préférer à « char » ou à « irradiation ». On ne sauvera cette langue qu'en resserrant sans cesse les liens qui la rattachent à la nôtre. « Que le verbe français », écrit M. Adjutor Rivard, « demeure l'expression des vertus de notre race ». Evidemment,

toute la littérature française contemporaine ne se conforme pas à cet idéal. Mais que les Franco-Américains ne redoutent pas outre mesure la contagion de certaines de nos idées, jugées par eux, subversives. On nous fait parfois si mauvaise réputation à l'étranger ! Que leur élite vienne en France purifier sa langue, confirmer sa science philologique et de retour chez elle, qu'elle surveille féroce ment l'enseignement public, la presse surtout et même le cinéma. Qu'elle maintienne ce qu'il faut de mots archaïques éprouvés pour exprimer ce qu'il y a justement de traditionnel dans la vie rurale canadienne ! Qu'elle soit impitoyable, non seulement aux anglicismes, mais surtout aux mots français traîtres, et aux néologismes prétendus francisés ! Ainsi l'on ne rencontrera plus, comme le fait est malheureusement fréquent aux États-Unis, de Franco-Américains, qui n'osent plus parler leur langue devant ceux venus de France, et l'on entendra bien longtemps encore le doux parler de la province de Québec, aux charmantes intonations, que recrée la vie rurale.

Religion. — Comme je me suis longuement attardé à vous parler de la langue qui résume la question même des survivances, je passerai plus vite sur les autres manifestations de la fidélité canadienne. Le fait religieux au Canada est d'ailleurs trop connu pour que j'y insiste ici. Rabelais, qui comme on le sait maintenant, a décrit dans son « Quart livre », sur le désir de François 1^{er}, un voyage sur la côte américaine, parvenant aujourd'hui aux clochers du Saint-Laurent, n'hésiterait plus à y placer l'île sonnante. On sait tout ce que le Canada doit aux Sulpiciens, aux Jésuites, aux Ursulines, aux Hospitalières, aux Congrégations de l'Hôtel Dieu et de Notre-Dame, cette dernière fondée en 1653 par une française, Marguerite Bourgeois. Grâce au clergé et aux communautés religieuses, l'instruction au temps de la domination française avait toujours été répandue. Quand vint l'heure du repli le clergé devint l'âme même de la résistance des catholiques français à l'assimilation. Le Canada a eu la bonne fortune de voir jaillir de son sol un clergé indigène indomptable exerçant une action pondératrice mais obstinée, et obéie de tous. Après 1841, il a multiplié les établissements d'enseignement et s'est assuré dans la province de Québec, sur l'enseignement et aussi sur les œuvres sociales une suprématie complète, au point qu'il est difficile de rien entreprendre sans son concours. Dans le reste du Canada, la situation n'est pas la même. On sait que les groupes de race française et irlandaise, s'entendent assez mal. Les Irlandais en raison de leurs sentiments bien connus à l'égard de l'Angleterre, et de leur religion catholique très vive, auraient pu être pour les Canadiens de langue française, des alliés naturels. Mais le contraire se produisit et ils se révélèrent des adversaires déclarés dès le début de l'immigration irlandaise en 1823, immigration importante,

puisqu'elle atteignit pour la seule année 1847, le chiffre de 100.000 âmes. La Grande-Bretagne a fait largement appel à cet élément où elle peut recruter pour ses églises catholiques dans l'ensemble du Canada, des ecclésiastiques susceptibles de contrebalancer l'influence du clergé canadien-français. On se demande parfois les raisons de cet antagonisme, et pour quoi certains irlandais, qui parlent d'ailleurs fort bien le français eux-mêmes, manifestent ces sentiments à l'égard de la culture et surtout de la langue française. Je ferai simplement ici remarquer un fait. En Irlande, la vieille langue irlandaise encore très communément parlée il y a un demi-siècle et sur laquelle le nationalisme irlandais aurait pu s'appuyer, a eu pour plus grand ennemi le clergé irlandais qui a employé tous les moyens à sa disposition pour la faire disparaître.

Comme au Canada, l'Eglise catholique est aux Etats-Unis, le centre de la vie franco-américaine. Chaque colonie à peine fondée, crée son église, son école paroissiale, plus tard un orphelinat et un hôpital. La société Saint Jean-Baptiste, comme au Canada inculque un esprit de patriotisme aux catholiques de race française des Etats-Unis. Dans l'exemple de Salem, dont nous parlions il y a un instant, les paroisses furent organisées par des ecclésiastiques franco-canadiens qui canalisèrent l'émigration, établissaient un enseignement et faisaient venir des Sœurs canadiennes. A Salem pourtant, nous rencontrons depuis 1925 des Sœurs de l'Assomption venues pour la plus grande partie de France. Plus de 2.000 élèves apprennent le français à l'heure actuelle dans les écoles de Saint Joseph et de Sainte Anne.

Mœurs. — Que de choses dans les mœurs et les usages du Canada sont marquées du timbre de l'ancienne France. Vous les avez vu se refléter dans la langue. Notre Président vous l'a dit l'autre jour, trop bien pour que je revienne sur ce point, le caractère foncièrement agricole et patriarcal de cette civilisation. Les Canadiens de race française y puisent ce calme, cette placidité, cette douce et forte simplicité qui semble appartenir à des temps révolus; sur ce fond parfaitement stable, ils peuvent solidement construire.

Je vous rappellerai les lois de la province de Québec, qui dans l'ensemble suivent de près les nôtres, depuis le temps de la coutume de Paris, jusqu'au code de 1864, inspiré du nôtre. Elles ont seulement emprunté à l'Angleterre quelques dispositions qui leur paraissaient justes, par exemple, en matière de testament. Elles ont écarté certaines dispositions françaises nouvelles, qui leur semblaient dangereuses, comme le divorce.

Il faudrait aussi à l'appui des survivances, produire tout le folklore: les contes, les légendes, si pareilles à celles de nos campagnes, les

proverbes, où se reflète le bon sens rural, et ces innombrables chansons de la Vieille France, si pieusement conservées. La vie plus gaie, plus simple aussi, de jadis, se perpétue dans la « Claire fontaine », « la Canadienne » « l'Alouette », et autres airs bien connus. C'est une joie de voir les jeunes chanter de tout cœur et sans nul respect humain mal placé, des airs vieillots et charmants, à coup sûr bien supérieurs à tant d'inepties modernes.

Que dureront ces survivances ? Que deviendront-elles ? Ce n'est pas très facile pour nos amis canadiens d'être en tout et à continuité « Vieille France ». Leur situation apparaît parfois en porte à faux. Ils recherchent et redoutent à la fois notre influence. Ils n'apprécient pas également tout chez nous ; ils sentent qu'en prenant le contre-pied des idées françaises modernes, ils se rapprochent de l'élément anglais et américain. Sur bien des points, ils raisonnent en américains et se rencontrent avec la grande république sœur, mais ils demeurent singulièrement plus aptes à nous comprendre qu'elle. Leur attitude à notre égard dépendra beaucoup de nos actes futurs. Tous les espoirs sont permis au Dominion ; tout en restant dans l'empire britannique, il est probable qu'il assumera de plus en plus d'indépendance et que dans son sein, la partie de langue française, constituera de plus en plus une entité.

ANTILLES

Nous allons retrouver maintenant aux Antilles comme au Canada des survivances souvent bien semblables de langue, de religion, d'usage et de mœurs.

Langue. — Et d'abord, cet autre rameau plus humble de la langue française : le créole dont on se préoccupe si peu en France. C'est une charmante surprise pour ceux qui ont quelques notions de l'ancien français et qui sont habitués au parler de nos paysans de l'Ouest, de constater qu'ils comprennent les noirs des Antilles et qu'ils sont même très facilement et très complètement compris d'eux. En effet la langue créole imprimée paraît assez déroutante et même barbare, à première vue l'on n'en voit pas le sens. Mais dès qu'elle est parlée, elle reprend vie et son caractère véritable de parler provincial ancien à peine déformé. L'on retrouve avec le même charme nos vieux mots, comme au Canada, mais moins nombreux.

Il faut en effet savoir que le créole ne comporte, semble-t-il, pas un seul mot des langues nègres (à l'exception peut-être du mot relativement récent de « vaudou »). Il ne comporte guère plus de mots caraïbes, que ceux que nous avons adoptés nous-mêmes « colibri », « manitou », « ajoupa ». Le nombre des mots empruntés enfin aux autres langues

européennes est extrêmement réduit. A peine peut-on citer « yches » qui veut dire enfants, et vient de l'espagnol « hijos » et « gual » qui vient du mot anglais « girl », pour désigner une fille, et le « tré » ce plateau (tray) que les femmes portent sur la tête, expression que l'on rencontre aussi au Canada.

Le créole est donc la langue apprise par les noirs de leurs anciens maîtres, par conséquent à peu de chose près le parler provincial uniformisé qu'employaient ceux-ci. Cette langue employée surtout dans l'exploitation agricole reflète un mode rural, elle est archaïque et nuancée, absolument différente des parlers petit-nègre que l'on peut entendre sur la côte d'Afrique. La population de race blanche des îles englobait non seulement les colons émigrés, nobles ou non, venus à leurs frais pour exploiter des concessions, mais aussi les « engagés » recrutés en Normandie, en Bretagne, et même dans le Béarn, pour être employés aux durs travaux de la terre; ceux-ci étaient en relations constantes avec les noirs. La langue de la flibuste a par contre laissé peu de traces.

Le créole enfin, trait qui établit d'une manière frappante ses origines, présente la plus grande uniformité, dans les pays pourtant distants, et presque sans relations entre eux, où il est parlé. On le trouve chez quelques noirs de Louisiane, en Haïti, à Saint-Christophe, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, la Guadeloupe et ses dépendances, la Dominique, la Martinique, Sainte-Lucie, la Grenade et les Grenadines, et dans quelques parties de Saint-Vincent, de Tobago et de la côte de la Guyane, soit au total près de 4 millions de personnes dont plus de la moitié pour Haïti seulement. J'ajouterai que dans tous ces pays, il existe une élite de couleur qui parle et écrit quand elle s'y efforce une langue française très correcte. En ce qui touche les créoles de race blanche (à qui parfois l'usage réserve en France, le nom de créole) toujours soucieux de se distinguer des noirs, leur langue s'est modernisée en suivant celle de France, et ne contient guère que quelques archaïsmes. Ils évitent de parler créole ce qui, dans les îles qui ne nous appartiennent pas, leur ferait perdre le français qu'ils n'ont que peu d'occasion de parler. On défend donc aux domestiques de parler créole aux enfants, car ce serait vicier leur français. Malgré cela tous les blancs de race française comprennent et parlent le créole pour leurs relations constantes avec les indigènes.

De la prononciation créole on connaît surtout l'absence de l' « r ». On dit « mon ché » pour « mon cher », « la mé » pour « la mer », « Fot de Fouance » pour Fort de France. On voit là généralement la preuve de l'incapacité des noirs à prononcer cette lettre qui a disparu en effet dans les langues noires issues de l'égyptien. Mais l'explication la

plus naturelle, est qu'au XVII^e s. aussi les « r » étaient dans la langue populaire le plus souvent escamotés. Dans les si curieux souvenirs d'enfance de Louis XIII, du médecin Heroard, on trouve cette petite lettre de l'enfant roi alors âgé d'à peine 5 ans, « Papa, je ne suis pus petit enfant, dans mon bechau, Moucheu Heoard ma pomis un beau gand lit pou coucher » ; l'enfant reproduisait ce qu'il entendait dans son entourage où il devait y voir bon nombre de normands. Les noirs firent de même, mais il ne faut pas exagérer pourtant le parler enfantin des Antilles.

C'est surtout dans les simplifications de syntaxe que l'ascendance noire a laissé sa trace, dans la suppression des articles, la simplification des personnes et des temps de verbes ; encore est-il que l'on est frappé combien la plupart du temps ils reproduisent des expressions anciennes. Ils disent « moi » pour je, ce qui ne se retrouve pas dans nos dialectes, mais par contre, ils disent « vous autres, venir » - « i ont venus » - « i n'a qu'à manger » - « Moi n'étais qu'à manger » - « Moi étais qui mangeait » - « Etille » pour « où est-il ».

On reconnaîtra tout de suite par exemple de vieilles expressions françaises dans « ba moin an ve » (baillez-moi un verre) - « Ké baille moi » (que me donnez-vous) - « Ké dit comme ça » - « Comment tou yé » (comment es-tu) - « tout douce » (tout doucement) - « Quittez moi » (pour laissez-moi) - « Parez soleil » (évittez le) - vous « gagnez l'air » (vous prenez l'air) - « Hélé moin » (hélez-moi) - « Y a mandé » ou « qué chéchez là » (que cherchez-vous) - « gangner » pour posséder - « serrer » pour ramasser. On reconnaît les prononciations défectueuses, mais connues chez nous dans « Ichitte », pour ici - « Gnien » pour rien - « zozios » (oiseaux) - « leпти moun » (le petit monde) - « la plie » (pour la pluie) - « ét pi » pour « et puis » - « i est neyé » (il est noyé).

Comme au Canada, la vie agricole fait une bonne partie du langage. La propriété rurale aux Antilles, c'est l'habitation. Celui qui vit à la campagne et y demeure, c'est l'habitant ou bien le propriétaire, personnage respectable, ou le plus humble « neg zhabitant ». On dit aussi en Haïti « l'habitant notable ». L'on a même étendu ce terme à tout ce qui se trouve dans les campagnes par opposition à ce que l'on trouve au bord de la mer. Ainsi par exemple l'on oppose « au crabe de la mé » ce crabe des îles qui s'aventure jusqu'au sommet des mornes, c'est le « crabe zhabitant » ; les indigènes le chassent quand il sort de son trou les jours de pluie pour courir les routes. Ils en font un plat succulent en les écrasant d'où le nom d' « accras ». Le chef de la famille c'est le « pé » (le père), on dit « le pé » un tel ; il appelle ses semblables « mes compés » (mes compères) et ses enfants « mon fi », « ma fi » ; ils s'appellent entre eux « Bonhommes gens » pour bonnes gens. La femme qui

entretient la maison c'est « la ménagé » (ménagère) comme de juste, et les filles vont à la rivière « fesser le linge » (c'est-à-dire le laver) expression que l'on retrouve d'ailleurs au Canada. Ils mangent entre eux la « soupe zherbages », « un petit brin morne » et « un coup de sec ». Le centre de leur exploitation c'est « la cou » (la cour), « un carreau de terre » (environ 68 ares), « une tâche » la portion d'un champ de cannes à couper en un jour; « un chival fou » c'est un cheval emballé.

La langue de la religion est aussi abondante, il est souvent question de ce que doit faire « tout bon chitien » (chrétien). Il doit dans les fêtes porter « un blanc baleine » c'est-à-dire un cierge. Un « guiabe », « une guiabesse », c'est un diable ou une diablesse. Au Canada aussi on retrouve ces mots. Les exclamations aussi ont été épurées de jurons. « Poulos » c'est pour lors, « Siouplé », « Jésis Maia », « Mes Zamis », « Parole », « Tomato ». Le Haïtien moyen c'est Thomas, comme on dit au Canada Baptiste.

Je n'en finirais pas s'il me fallait vous dire toutes les survivances anciennes contenues dans la langue créole. Mais quel est l'avenir de cette langue ? Bien qu'elle soit à l'heure actuelle dans son ensemble moins menacée que le franco-américain, je répéterai, ce que je disais il y a un instant, la meilleure solution serait un rapprochement lent et continu dans la mesure où les circonstances le permettraient avec la véritable langue française. Dans un premier groupe, celui de nos actuelles colonies, le créole décroît certainement moins par la diminution des gens qui le parlent que par la modification de cette langue elle-même, sous l'influence combinée du français d'école et de l'argot. Les écoliers, les soldats, les petits fonctionnaires retraités apportent un afflux de mots nouveaux. Le créole disparaît comme nos patois de France et pour les mêmes causes. Les jeunes ont souvent une hésitation à le parler. Il apparaît déjà comme très défiguré et comme ayant beaucoup perdu de son cachet vieille France. Il serait intéressant que l'on en fit une étude vraiment scientifique avant qu'il ne s'atténuât tout-à-fait. Il est probable aussi que si le Français de nos fies se rapproche de plus en plus du nôtre, néanmoins, l'indolence créole, (fruit, dit-on, d'un mauvais état du foie) maintiendra dans la langue les mêmes inflexions, les mêmes suppressions de lettres, et bien des simplifications de grammaire.

Dans un second groupe, celui d'Haïti, le créole n'est aucunement menacé et s'il devait un jour bien lointain sans doute, disparaître, ce serait pour faire place au français. L'île ne subit à aucun degré la contagion de la langue anglaise.

Enfin la question du créole dans nos anciennes possessions des Antilles Anglaises est délicate. C'est un fait que sans le combattre ou-

vertement, les gouvernements anglais des îles Leeward (Îles au vent) et Windward (Îles sous le vent) surtout de ces dernières, ne le favorisent pas et seraient même heureux de le voir disparaître. Je vous relaterai un petit fait dont j'ai été en partie témoin, l'été dernier. A Soufrière de Sainte-Lucie un vénérable ecclésiastique, décédé d'ailleurs depuis, n'avait-il pas eu l'idée pour être mieux entendu de ses ouailles de rédiger un catéchisme en créole et de le faire publier. Les autorités furent aussitôt alertées et l'administrateur, homme parfaitement courtois, vint enquêter sur les lieux. Il disait notamment ceci « Tout le monde sait que j'aime la France, je passe tous mes congés à Paris, mais je ne puis comprendre que sous le British flag, ces gens s'obstinent à parler ce patois informe et abâtardi ». S'il y a un canadien français ici, je suis persuadé qu'il se souviendra d'avoir déjà entendu cet argument quelque part. Et pourtant, il faut répéter bien haut que l'Angleterre s'alarme à tort, et que ses noirs sont de tout aussi fidèles sujets qu'ils parlent le « papamiento » de Trinidad, le patois anglais de la Jamaïque et de la Barbade, ou notre vieux créole. D'ailleurs pour nous consoler, disons que l'administration ne peut rien contre le créole, il s'apprend et se transmet dans le sein de la famille, il y reste très à part de l'anglais appris dans les écoles, très pur de tout mélange, et a même conservé, dans ces îles, faute de communication avec l'extérieur toute la grâce désuète du XVIII^e siècle. Il est vraisemblable que dans les endroits comme Saint-Vincent et Tobago, où il a reculé et presque disparu il n'a jamais dû être parlé que par quelques groupes, vite noyés par l'immigration des coolies hindous. Mais c'est un fait bien curieux et bien touchant pour nous que dans les îles comme Sainte-Lucie ou la Dominique, où la plupart des noirs n'ont jamais vu un Français de France, à part leur curé, tous comprennent parfaitement le français, sans même que l'on se donne la peine de le créoliser. Ceci justifie ce que tant de noirs là-bas m'on dit : « Français et créole, même chose », mais cette phrase n'a pas là-bas l'heur de plaire à tout le monde. Il faudrait souhaiter que les Canadiens français prennent en mains aux Antilles la défense du créole et de ce qu'il contient de culture française; eux seuls sans doute pourraient s'occuper de la question, sans éveiller d'inquiétudes, et encore, je ne sais pas si leur action serait toujours vue d'un œil favorable.

Religion. — En règle générale aux Antilles, le catholicisme est de tradition, la religion des populations de langue créole. Comme au Canada, langue et religion en s'épaulant mutuellement ont conservé les survivances françaises. Mais aux Antilles à la différence du Canada, une action missionnaire est venue presque sans interruption de France. Bien qu'ayant perdu la plus large part de ses possessions des îles, notre pays n'a cessé de

fournir avec le plus grand désintéressement, le personnel religieux nécessaire au pays qu'il avait évangélisé. C'était d'ailleurs une condition indispensable au maintien même de la religion, ces pays n'étant pas en mesure, du moins certains d'entre eux et même à l'heure actuelle, de recruter chez eux un clergé indigène à l'abri des dangers de dissidence ou d'apostasie, spécialement à craindre dans ce pays. Le catholicisme apparaît dans les îles de langue créole plus solidement implanté que dans les îles où les espagnols essayèrent, à leur manière, d'imposer la même foi. Là encore nos procédés et nos manières ont mieux réussi. Je ne parle pas de la population de race blanche, qui a conservé une vie religieuse plutôt extérieure, s'apparentant d'assez près à celle du XVIII^e s., je parle de la population de couleur, qui manifeste à chaque occasion et dans toutes les îles une dévotion vive et touchante.

En Haïti tout d'abord la révolte des noirs en 1791, puis 13 années de guerres et de massacres n'entraînèrent pas la disparition du catholicisme. Bien plus les héros de l'indépendance noire furent d'ardents prosélytes : Toussaint Louverture à la religion ombrageuse, le sanglant Dessalines, à la dévotion agressive, passaient au fil de l'épée les mécréants. La charte d'indépendance de 1804 déclara le catholicisme, religion d'Etat, et le code pénal punit les superstitions. Dans la première moitié du XIX^e siècle, l'organisation religieuse de l'île laissait pourtant fort à désirer et aboutit même à une sorte de schisme sous l'empereur Soulouque. Mais un concordat signé avec Rome en 1860 rétablit les choses et créa une hiérarchie ecclésiastique comprenant un archevêque à Port-au-Prince, 4 diocèses, celui des Cayes, de Cap Haïtien, de Gonaïve et de Port de Paix, dans lesquels il existe à l'heure actuelle 115 paroisses et plus de 400 chapelles rurales. Sous la conduite de prélats français de bonne lignée, qui en imposaient à l'administration haïtienne souvent un peu fantaisiste, le recrutement du clergé en France, surtout en Bretagne, s'intensifia. Ce clergé fut surtout breton. En 1872, un archevêque breton de Port-au-Prince, Monseigneur Guilloux eut l'idée de confier à une congrégation bretonne, la Compagnie de Marie, la charge de former le clergé de Haïti. Ce séminaire d'abord à Pontchâteau près de Nantes, fut fermé par suite des lois gênant le recrutement du clergé missionnaire, en 1893. Une bretonne, Madame de Kérouartz recueillit l'œuvre dans sa propriété de Saint-Jacques-les-Araziens en Lampaul Guimiliau (Finistère), où elle est restée depuis lors. De ces 2 foyers, près de 500 prêtres ont gagné Haïti et l'on estime à plus de 1.000 personnes en religion, le nombre total fourni à l'île. En 1914, où le point le plus haut fut atteint, il y avait 197 ecclésiastiques en exercice dans l'île. On fait aujourd'hui appel, autant que possible aux Haïtiens de naissance, qui formés en France, et parfaite-

ment encadrés, peuvent, il y a en eu des exemples, parvenir jusqu'à l'épiscopat (Monseigneur Bauger). Depuis 1920, ce mouvement pour le recrutement d'un clergé indigène s'est accéléré, mais il ne semble pas que l'on puisse de si tôt renoncer à l'élément français. Le clergé assure pour une grande part, l'enseignement de l'élite grâce à la congrégation du Saint-Esprit, et celui des campagnes par les frères de l'instruction chrétienne de Ploërmel et de très nombreuses écoles presbytérales. De multiples œuvres d'éducation et d'assistance, sont entre les mains des sœurs de Saint Joseph de Cluny.

Ces dernières années l'on a beaucoup parlé du « Vaudou » où l'on a voulu voir une sorte de religion commune aux races noires et fondée sur l'animisme. Il demeure hypothétique que l'on puisse rattacher le mot « Vaudou » dont on a guère d'exemples au XVIII^e s., au terme « vodoun » qui veut dire esprit au Dahomey. D'ailleurs il s'agit là moins d'une religion proprement dite, que de pratiques superstitieuses qui confinent moitié à la sorcellerie, moitié à la psycho-névrose. Certaines pratiques sont nettement inspirées de divers cultes avec un grand mélange de fantaisies, comme dans le caodaïsme d'Indochine. L'extension du « Vaudou » en Haïti est d'ailleurs bien plus limitée qu'on le dit souvent, et la pratique en a été interdite par tous les pouvoirs en raison des manifestations hystériques qu'elle encourage, mais il faut se garder de considérer le « Vaudou » comme la vraie religion naturelle persécutée des noirs.

On rit encore à Haïti des aventures d'un américain W. B. Seabrook, dont un romancier français a présenté avec sérieux l'œuvre traduite, sous ce titre « L'île magique ». Cet ouvrage est à première vue effarant, les horreurs de la plus noire des magies s'y déroulent, ce ne sont que sacrifices rituels de boucs, baptême de sang, « papaloi », « mamaloi », « mangémarassa » et toute la pompe du Vaudou, se déroulant dans les cabanes isolées des mornes. Le malheur est que depuis que Seabrook a quitté l'île magique Ti Louis a parlé. Il a révélé que pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses amis, il organisait avec ceux-ci, pour son bon maître, des petites fêtes de plus en plus horribles et Dieu sait si l'imagination des Haïtiens est fertile. Pendant ce temps, inlassablement, l'américain prenait des notes... On en rit encore en Haïti car le Haïtien doit sans doute à sa culture française un sens très net de la galéjade et les bons tours joués aux Américains pendant les années de leur présence ne se comptent plus.

A l'égard de toutes ces superstitions pour lesquelles les noirs marquent un très grand penchant, le rôle du clergé a été d'assainir la dévotion naturelle du peuple en lui donnant des bases plus solides. Il a été partout des plus patients, notamment à Ville-Bonheur ou cascade du Saut d'eau,

où un courant difficile à arrêter amène à certaines dates de grandes foules pour des fêtes, évidemment étranges, empreintes de superstition. Certains personnages du « Vaudou » finissent par se réconcilier avec la liturgie, par exemple Maîtresse Erzulie, Legba (Saint Antoine), Ougou Balindjo (Saint Jacques le Majeur), Agomme Tonnerre (Saint Jean Baptiste) et Daguy Bologuay (Saint Joseph). Le Roi d'Aouèseau rejoint par des voies étranges le Roi Saint Louis, tandis que Sainte Radegonde devient le Roi Degonde, mais l'on doit on le comprend freiner une fantaisie excessive dans l'art des statues comme aussi dans la construction et la disposition des églises, ce à quoi, la masse naïve de ce peuple ne serait naturellement que trop portée.

A la Martinique et à la Guadeloupe, la population de couleur est également très religieuse. Tous les partis politiques quels qu'ils soient, même les plus rouges donnent à l'église leur appui. C'est à qui fera dire des messes pour sa réélection, et les cloches sonnent leurs volées, également pour tous les succès. Il n'y a pas là-bas, comme l'on dit encore, de « libertins » et la frayeur de l'au-delà reste chez tous très grande. Comme à Haïti, franc-maçonnerie et religion font parfois un curieux ménage.

L'influence du clergé est considérable dans la famille et au point de vue social. C'est à l'heure actuelle, le meilleur frein de l'ordre dans ces îles. Dans chaque maison, même pauvre, il y a de curieux petits autels, de mauvais goût, mais de bonne volonté. A chaque coin de route se multiplient les calvaires, nombreux comme en Bretagne, et les petites chapelles de branchage toutes fleuries où brûlent des bougies. On a construit aussi de grandes églises, notamment ce Montmartre du Mont-balata qui est une œuvre de foi sinon d'art.

La question religieuse dans les Antilles Anglaises, jadis à la France, est délicate et demande à être traitée avec prudence. L'on pourrait ici par un zèle inconsidéré causer involontairement le plus grand tort aux Congrégations françaises qui assurent avec dévouement le ministère de ces îles. Il importe de bien poser dès le premier abord que leur rôle dans ces îles est exclusivement religieux et qu'elles veillent avec circonspection à ne pas donner prise à la moindre critique.

La congrégation des fils de Marie-Immaculée, ou Maristes du Vénérable Père Baudouin dont le centre est actuellement à Chavagne en Pailliers en Vendée, fournit en effet le clergé de la Dominique et de Sainte-Lucie. On a peine à comprendre qu'un ordre aussi utile à la culture française ait été entravé, comme celui-ci le fut en France depuis 1902. Les membres de cette congrégation doivent presque tous aujourd'hui savoir l'anglais ou s'y efforcent. On ne compte pas dans leurs rangs d'ailleurs que des

français, il s'y trouve des catholiques anglais, irlandais ou canadiens. Le pays n'est pas encore à même de fournir de clergé indigène. Le gouvernement anglais rémunère les curés, mais non les vicaires, il apprécie les services dévoués de ces missionnaires qui, étant compris de la masse, exercent sur elle une grosse action, et une très heureuse influence. Certains tracts à tendances communistes de l'Eglise Wesleyenne ont, au contraire à certains moments, inquiété l'autorité. A la Dominique, la plus montagnaise et la plus merveilleuse des Antilles, dans la ville charmante de Roseau, il y a un évêché avec une cathédrale miniature, qui commande aux 11 paroisses et 5 chapelles de l'île, et à de nombreuses écoles. Le Père Fort a été le fondateur des missions de la Dominique. C'est une cause de stupéfaction dans un site perdu de la Dominique où l'on compte très peu de blancs et par contre les derniers Caraïbes, d'entendre au détour d'un chemin, le chaleureux accent d'un curé Vendéen, aussi à l'aise parmi ses noirs, que s'il était sur la grand'place de Sainte-Hermine. De l'évêché de Roseau dépendent aussi les autres îles du groupe Leeward et notamment Saint-Christophe (Saint Kitts) où il existe une mission dont le centre est Basse-Terre (L'Immaculée-Conception), trois autres églises et deux écoles. A Sainte-Lucie, la Mission des Pères de Chavagne, relève de l'Archidiocèse de Port-d'Espagne à Trinidad; elle compte en dehors de la capitale (le port charmant de Castries), 9 paroisses et de nombreuses écoles florissantes. A Saint-Vincent, il existe trois églises catholiques desservies par des Dominicains anglais et irlandais. La Congrégation de Chavagne avait bien essayé d'y établir une mission, mais cet essai n'a pas été suivi. Le gouvernement des Windward Islands (Iles sous le Vent) semble d'ailleurs moins bien disposé à l'égard des missionnaires français que celui des Leeward Islands et les Irlandais dominant à l'archevêché de Port-d'Espagne. A la Grenade et aux Grenadines, où en dehors de la capitale Saint-Georges, il existe 16 paroisses et 29 écoles catholiques, la mission très florissante est confiée à des Bénédictins belges.

Mœurs. — Les survivances françaises aux îles sont si nombreuses qu'il faut renoncer à toutes les énumérer.

Partout où la France a passé, même où la langue créole a disparu, se conservent des noms de lieux charmants pour nos oreilles. La révolte en Haïti, l'Angleterre dans nos anciennes îles, n'ont pas substitué d'autres noms. Certains viennent des seigneurs qui possédaient jadis les plantations. A Sainte-Lucie des villages s'appellent Praslin, Choiseul, d'Ennery. A Saint-Vincent, il y a Polignac, Le Château Belair; à Grenade, Beaulieu, Le Grand Roi; à la Dominique, Dubuc. D'autres indiquent simplement la vieille vie rurale, en Haïti : l'Anse à veau, les Perches, Cabaret, la Belle Hôtesse, Dame Marie, la Rivière des Nippes, Saltrou. D'autres

le bord de la mer : l'Anse à galets, la Roche à bateaux ; à Sainte-Lucie : l'Anse la Raye, la Grande Anse ; à Grenade, les Sauteurs. D'autres dépeignent joliment la nature, en Haïti : les Roseaux, Sourçailles, le Fond du Grand Gosier, la Croix des Bouquets, le Col de Pensez-y-bien, le Perdmontemps à Grenade. Des propriétés s'appellent : La Perle, le Rubis, le Diamant. De vieux noms charmants que l'on retrouve dans presque toutes les îles : Plaisance, Sans-Souci, Bagatelle, Soufrière, partout où il y a un volcan.

De même les noms de baptême de la population sont vieillots et charmants : Finotte, Dodotte, Médelle ou Médélices, Chéchelle, Zabette, Loulouse, Edoualise. Il existe toute une gamme musicale de noms, surtout ceux en « ine » : Azaline, Florine, Cendrine, Chrysaline, Prospérine ; ou des noms de circonstance : Lorrainie, Févriette, Dorimène, Chimène. — « Voyons, pourquoi Chimène ? » — « Mon bon Missieu, c'est qu'elle est née sur le bord du chemin. » Je n'assure pas l'authenticité de cette histoire ! Haïti a gardé un faible pour les noms romains de style empire : Damoclès, Pompilius, Valerius, Lucius, Dormeus, Occide, Méséide, Cléodice, Marilisse. Les noms de famille sont aussi charmants, on trouve des Boutenegue, des Pititecaille, j'ai même rencontré à Sainte-Lucie, un sujet du plus beau noir qui s'appelait Blancneige.

Le folklore est tout entier marqué de notre influence. Comme au Canada, les chansons du XVIII^e s. se sont prodigieusement conservées, avec les intonations de jadis. C'est surtout dans les îles anglaises qu'il faut les entendre demeurées absolument intactes et chantées aux petits enfants par les vieilles domestiques, les « Das » comme on les appelle. L'une d'entre elles à Sainte-Lucie en chantait entièrement plus d'une dizaine : « Ah, je l'attends, celui que mon cœur aime tant », « Je reviens de Paris, mon cher cœur », et bien d'autres aujourd'hui oubliées chez nous. Je lui demandai comment elle les connaissait, elle me dit les avoir apprises de sa mère et les avoir toujours entendu chanter, dans l'île. En Haïti, les sentiments de la vieille France se retrouvent dans les chansons créoles, il y en a de charmantes, berceuses ou chansons d'amour. Certaines là-bas sont célèbres : « Quand mon cher zami va (a)rriver », ou celle de Lisette : « Lisette a quitté la plaine — Moi perdi bonher a moué — Zieux à moi semblaient fontaine — Dépi moi pas mirer toué ». A la Martinique et à la Guadeloupe ces vieilles chansons créoles disparaissent devant les airs modernes. De vieux Noël's pourtant s'y conservent, par exemple « Tous les bergers de Nantes ne soyez en souci » sur l'air des « Bourgeois de Chartres ».

A côté des chansons, il y a les contes, dont dans tous les pays de langue créole, on est si friand. L'on s'installe en groupes autour du conteur

et on lui demande par des paroles toujours identiques « combien li donné d'histoires. Il en promet alors, une, deux ou plus, suivant sa disposition et il commence comme jadis sur les bateaux en disant « Cric » à quoi l'auditoire répond par un « Crac » bruyant. Ces contes procèdent directement de nos fables, de nos légendes, des contes de Perrault. Les bêtes et notamment « Compé Lapin », y jouent une grande place. Mais les conteurs y ajoutent de leur propre fond une vive observation de la nature des îles. En Haïti les histoires de l'Oncle Bouqui, (le paysan naïf) et de Pti Malice, personnage futé on le devine, sont pour ainsi dire sans fin. Dans ces contes passent de temps à autre le grand roi, les galères ou le souvenir des jours de révolte, pendant la révolution.

Les proverbes aussi, comme au Canada traduisent la vie rurale, notre vieille école de bon sens. Je veux vous en citer quelques-uns. Dans certains, on reconnaît nos proverbes: Les buissons ont des oreilles « Razié tini zoreille » — « Vié tison prend fé(u) pli vite (que) bois sec » — « Paole en bouche par chagé » (pas lourdes), verba volant — « Bouche (a) li (n'a) pas dimanche » — « Trop profit crévé poche » — « Chaque bef connaît piquett » (où la chèvre est attachée). Le caractère malicieux et railleur des créoles se reflète dans d'autres : « Cabri qui pas malin pas gras » (il faut savoir se débrouiller) — « Bef jamais dit savane : grand merci » (il n'est jamais las de paître) — « Ravet (le cancrelas) (n'a) pas raison devant poule » les petits ne doivent pas affronter les grands — « Chien a quatt pattes mais pas prendre quatt chimins » — « La misé fe macaque (le singe) mangé piment » — « Zoizeau (ou) blié, l'attrape (le piège) oublie pas ». Et d'autres pleins de psychologie : « Dent pas qué » (cœur) — « Bon Dié, baillé noueset à qui n'a pus des dents » — « Macaque pas jamais trouvé yche (son fils) laid » — « Jadin loin, gombo (légume) gaté » — « Voleu pas aimé que camarade pote sac » (il s'en méfie) — « Cé soulier seul qui savé si chauset ni a trou » (il ne faut pas se fier à la mine).

A côté du folklore, combien de survivances, mais que deviendront-elles ? En Haïti, l'on a toujours cherché à suivre la France dans la mesure de ses forces, et ceci dès le lendemain de la révolte, dès l'épopée surprenante de l'Empereur Christophe qui dès 1807-1820 imitait à sa manière Napoléon. Il a laissé deux souvenirs de son étrange puissance : le Palais de Sans-Souci, à Milo, petit Versailles exotique, aujourd'hui ruiné, et cette formidable Citadelle, la plus impressionnante construction de toutes les Antilles. Sur une des plus hautes montagnes de l'île, dans une région de forêts, se dresse cette étonnante masse de pierres dépassant même en proportion les châteaux francs de Syrie. Un donjon formidable en forme de proue surplombe l'abîme. Le plan de la citadelle fut fait du temps

de l'occupation française par un Ecossais nommé Ferrier, mais Christophe l'acheva au prix de milliers de vies humaines. Il la garnit de marbres et de bois précieux et y tint sa cour entouré de ses grands officiers d'empire, le Prince de Limbé, le Duc de Marmelade, le Duc de Limonade, le Comte de la Tasse et bien d'autres. L'on s'y entretenait fort de littérature et d'art, et l'on faisait venir de Paris, des toiles de prix. Néanmoins, quand l'orage grondait dans la montagne le roi Christophe faisait tonner tous ses canons et notamment la grosse pièce « Maman Bamba » qui partit un jour dans l'abîme avec tous les nègres chargés de la retenir. Il se trouve encore à la Citadelle la plus extraordinaire accumulation de canons que l'on puisse imaginer, dormant là sur leurs affuts d'acajou massif. En 1818, l'empereur Christophe se sentant diminué par la maladie se suicida. Sa tombe est au cœur de la Citadelle avec sa devise: « Je renais de mes cendres ». Il a laissé chez les populations du nord d'Haïti une terreur superstitieuse et une légende magnifique. Longtemps il fut interdit aux blancs d'approcher de la Citadelle. Je ne vous cite ce cas particulièrement curieux, que pour vous montrer que en Haïti quelque soit le général ou le président au pouvoir, chacun n'a qu'une idée, c'est d'imiter la France du moment.

En Haïti, tout au long du XIX^e s., il y a eu une élite de couleur, cultivée, très au courant de ce qui se passait en France. Cette élite a toujours été vue avec la plus grande bienveillance en France, même quand nous en plaisantions — sans aucune méchanceté — le caractère pompeux et grandiloquent. Cette élite a été positivement ulcérée depuis 1915, par l'occupation américaine et l'apport en ce pays des préjugés des Etats-Unis, à l'égard des gens de couleur, sentiment auparavant inconnu de ce pays. Cette épreuve à l'heure actuelle a pris fin puisque les Américains se sont repliés et n'exercent plus guère sur l'île qu'une emprise financière; elle a resserré encore les liens, qui rattachent les Haïtiens cultivés à la France. Je pense qu'ils se méfieront désormais de l'idée pan-noire et autres mouvements inspirés par les Etats-Unis. Ils ont à l'heure actuelle bien moins de points communs avec les noirs américains qu'avec nous-mêmes.

En ce qui touche les campagnes, l'occupation américaine n'a positivement laissé aucune trace. La population de Haïti est traditionnellement composée de petits propriétaires paysans protégés par l'interdiction aux étrangers d'acheter la terre en Haïti. Les codes haïtiens sont à peu de chose près, les codes français. Seule la situation de famille appelle quelques remarques. On sait que les unions et naissances illégitimes atteignent en Haïti une des plus fortes proportions connues (8 sur 10), mais cela ne vient pas d'une immoralité particulière ou du défaut de sentiment de

famille, mais bien plutôt d'une mauvaise législation du mariage. Les légistes Haïtiens pénétrés de nos idées sur les droits de l'Etat ont voulu tout au long du XIX^e s. imposer avant toute célébration religieuse la production d'actes d'état-civil et un mariage civil payant. Dans ces campagnes difficiles d'accès, c'était trop demander à l'indolence de la population. Une loi de 1929, dont on attend les bons effets a conféré au mariage religieux, les effets civils pour les personnes qui le désirent.

Nos îles de la Martinique et de la Guadeloupe sont à l'heure actuelle en pleine prospérité, l'on peut même dire que la crise pour elles n'existe pas et la vie y est affreusement chère. Cette opulence est due au contingentement des rhums, c'est-à-dire à une loi datant de 1922 qui impose à la France l'achat par préférence du rhum de nos Antilles jusqu'à concurrence d'un chiffre certainement trop élevé. Une des conséquences les plus nettes de cette loi a été de pousser nos îles dans la voie de la monoculture. Partout où l'on a pu, l'on a tout arraché pour planter des cannes, il n'est pas difficile de prévoir ce que cela amènera demain quand la crise sera venue surtout si on laisse s'étendre à pleines mains, le levain communiste. En attendant l'on voudrait que cette pluie d'or dont bénéficiaient nos îles fut employée non pas dans un gaspillage qui ne laissera aucune trace, mais dans le véritable intérêt de la population, pour l'hygiène surtout, (Fort-de-France n'est pas à l'abri d'une épidémie de fièvre jaune), pour les hôpitaux, les rues, les routes, les ports, tout ce qui là-bas en somme est inexistant et mettrait en valeur le pays. A tous ces égards, ces deux îles dont on s'apprête à célébrer le 4^e centenaire de notre emprise, sont loin derrière nos autres colonies, ou les Antilles Anglaises, et leur régime politique doit certainement en être tenu pour responsable. Gardons-nous de croire ceux qui proposent leur statut comme digne d'être généralisés ailleurs. Là est le danger. Je ne crois pas par contre à la réalité présente d'une menace américaine si nous n'y prêtons pas le flanc les premiers. Les Etats-Unis n'ont pas si bien réussi dans leurs expériences de Cuba, de Haïti et Saint-Domingue, dont ils se retirent plutôt, ni même de leur achat des îles de la Vierge (Saint-Thomas, Saint-Jean, Sainte-Croix) dont ils tirent peu parti. Ils vendent largement leurs produits dans nos îles notamment leurs autos et c'est pour eux l'essentiel. Ils redoutent par contre d'étendre le nombre de leurs sujets noirs et nos îles sont très peuplées. Je crois donc les craintes de nos îles du même ordre que les frayeurs de l'Indochine à l'égard du Japon. En tous cas, il est futile de prétendre qu'en isolant nos îles des autres Antilles, aussi bien au point de vue des communications par mer que par avion (la politique de l'autruche), on les mettra à l'abri du péril américain s'il existe. Notre meilleure résistance est certainement dans ce fait que le noir de langue et

de culture française, semble à l'heure actuelle inassimilable par les civilisations anglo-américaines.

Et maintenant pour terminer nos anciennes possessions des Antilles Anglaises. Je n'ai pas besoin de dire combien les anciennes familles de race française devenues sujets anglais ont gardé dans leurs grands domaines la manière de vivre et les sentiments d'autrefois. Le respect dû au chef de famille, l'effacement gracieux mais voulu de la femme, une forte natalité digne du Canada, et une bonté protectrice à l'égard de la famille au sens le plus large. J'ai eu l'occasion de voir de près une famille de souche bretonne, jadis influente dans Sainte-Lucie, qui résiste vaillamment à la crise sévère qui frappe ces îles. Les divers membres possèdent ou dirigent des exploitations dans divers coins de l'île; une partie de leur héritage est restée entre leurs mains, une partie est passée aux mains de consortium anglais, mais ils ont été laissés à la tête comme plus aptes de diriger. A côté de leurs domaines ruraux, de leurs beaux élevages, ils ont des usines pour extraire l'essence de limons, ou pour préparer des fruits pour l'exportation. Ils fournissent aussi l'électricité au village. Ils font avec ingéniosité flèche de tout bois et arrivent ainsi à payer l'éducation de leurs filles en France. Pour les fils il vaut mieux pour leur carrière qu'ils passent par l'Angleterre. Ils ont l'air pourtant de jeunes français et leur arrière grand-mère âgée de 85 ans (on vit très vieux à Sainte-Lucie), dont les parents ont pu connaître encore la domination française, déclare qu'au fond, elle n'a pas assisté à de biens grands changements. En passant, quel hommage à l'Angleterre ! L'île de Sainte-Lucie, l'île fidèle, comme là-bas, on l'appelle, a été pendant tout le XIX^e siècle encore, gouvernée suivant des lois et ordonnances datant de la monarchie française. La cour inférieure s'appelait la Sénéchaussée. Le Conseil Supérieur, sorte de Cour d'Appel aux attributions de toutes natures était composé d'un président et de douze conseillers, le gouvernement venant parfois se joindre à eux. Ce régime a été quelque peu remanié en 1931. Comme au Canada le droit criminel est plutôt anglais, mais le droit civil est resté français dans son ensemble et une sorte de code a même été sur cette base rédigé en 1879 par Sir Des Vœux et Armstrong.

Je ne puis me souvenir sans être ému des survivances françaises rencontrées à Sainte-Lucie dans les campagnes au hasard des sentiers. Dans une vallée perdue de la montagne, je rencontre un paysan dans ses choux. Il est d'un noir très foncé, mais n'a pas du tout le type nègre : « Je m'appelle Blanchard de Tourillon », dit-il — « et ces champs sont à moi, en face de la vallée, c'est à Huré, et plus haut à Bouchard, jadis nous habitions Vieux-Fort, mais quand la France est partie, ma grand-mère Honorine Blanchard est venue ici, tout est à la France ici, pourquoi

vous, Français de France ne venez-vous plus habiter par ici, beaucoup de Français devraient venir ». Plus loin j'assiste à la sortie d'une école, je demande à un petit comment il s'appelle, il me répond : « France Tour-toule » et il ajoute cette remarque, « Si li plus joli nom » ; un autre à qui nous offrons une friandise dit : « Elle est bien honnête cette dame ». Partout sur le seuil des cases les gens nous saluent : « Bonne après-midi, Missieu et Madame », et enfin la plus touchante de toutes, cette femme qui s'avance avec une fleur cueillie devant son logis en disant : « Tini Madame, c'est la rose de France ».

Que deviendra tout cela ? Il est bien certain que l'isolement des îles et cette sorte d'autonomie dont elles jouissent, a bien contribué à le maintenir. Qu'advient-il si un Dominion anglais des Indes occidentales (West Indies) se constitue comme il en est fort question depuis quelque temps. Le projet vient tout récemment d'être repoussé à Londres devant le Conseil privé, mais l'on peut être sûr qu'il reviendra sur l'eau. Cela semble en effet une nécessité que les îles anglaises très sévèrement touchées par la crise, à la différence de nos îles, mais qui ont réagi de suite avec vigueur et ingéniosité se groupent de plus en plus pour défendre leurs intérêts communs. La difficulté principale réside dans ce fait qu'il s'agit de réunir des îles soumises à des régimes différents : 3 groupes qui ont des assemblées représentatives, mais sans gouvernement responsable : les Bermudes, avec la plus vieille Chambre après les Communes anglaises, les Bahamas et la Barbade ; 2 groupes qui ont des chartes : la Jamaïque et Trinidad, à qui l'on a depuis 1898, rattaché Tobago ; le groupe des îles Leeward soumis au régime des colonies britanniques, avec la Dominique, qui a possédé jusqu'en 1898 une assemblée législative ; les îles Windward simplement groupées sous un gouverneur et gouvernées par des Conseils en partie élus, propres à chaque île. Naturellement chacun de ces groupes tient à conserver les avantages que lui vaut son statut, mais il est probable que l'on trouvera un terrain de conciliation. J'ai entendu fonder de grands espoirs sur la constitution de ce Dominion. Il est certain qu'il comprendra quelques 175.000 personnes de langue française, qui ne pourront être ignorées. Mais en raison même de la quasi absence de droit politique des noirs dans ces îles, et de l'apathie assez naturelle sous ces climats, il est peu probable qu'ils revendiquent des droits. Je le redis encore, il faudrait que les Canadiens se penchent avec tendresse vers ces frères inférieurs si fidèles, eux aussi, au souvenir français, ils peuvent plus pour eux que nous-mêmes. En tous cas les noirs des Antilles demeureront certainement et pour bien longtemps encore, marqués de notre empreinte.

J'espère que vous emporterez des faits que je viens de vous citer

l'impression très nette que la marque laissée par la France dans les pays où elle a pris pied, même seulement quelques années, a quelque chose d'ineffaçable et qui résiste ensuite aux siècles. La Science Sociale nous apprend que notre culture doit surtout sa solidité à l'emprise du sol fondée sur la cellule familiale et le petit exploitant. L'on retrouve en effet les mêmes éléments, je crois vous l'avoir montré, dans tous les morceaux déchirés du manteau de la France en Amérique, grands et petits. Il y a aussi notre emprise indéfinissable des âmes. C'est en comprenant bien les raisons des influences profondes que nous avons exercées sur certains peuples que nous verrons la manière dont nous devons agir envers ceux qui actuellement se confient à nous pour les former à notre image et les marquer de notre sceau.

F. JOÛN DES LONGRAIS

BIBLIOTHÈQUE
CAMP-BUFFET

IMP. LOUIS JEAN - GAP -
PÉRIODIQUES - PUBLICATIONS
BUREAU : PARIS, GRENOBLE, CASABLANCA

BNQ



C 000 286 646